



ACER FINANCE

UN PATRIMOINE
DE SAVOIR-FAIRE

RAPPORT RTS 28

Exercice 2025



I. CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'Autorité européenne des marchés financiers (AEMF ou ESMA en anglais) impose de publier chaque année des informations sur l'identité des lieux d'exécution et la qualité de l'exécution obtenue.

Cette obligation de déclaration relève de la Directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers (ci-après désignée « MIF 2 ») et modifiant la directive 2002/92/CE (directive MIF 1) et visant à harmoniser la réglementation des services d'investissement dans tous les États membres de l'Espace économique européen et plus spécifiquement du Règlement Délégué 2017/576 du 8 juin 2016, complétant la Directive MIF 2, relatif à la publication annuelle, par les entreprises d'investissement, d'informations sur l'identité des plates-formes d'exécution et la qualité de l'exécution.

Le présent document porte à la connaissance de la clientèle d'ACER FINANCE l'ensemble des données au titre de l'exercice 2025.

Ainsi, les entreprises d'investissement sont tenues d'appliquer un certain nombre de normes techniques réglementaires (Regulatory Technical Standards - RTS). Le « RTS 28 » énonce les exigences attendues permettant d'accroître la qualité et la transparence des informations disponibles pour les investisseurs professionnels et non-professionnels quant aux ordres transmis ou exécutés.

Ce rapport s'inscrit dans le cadre du déploiement global de la Directive MIF 2 à ACER FINANCE, et en particulier de sa politique de meilleure exécution / meilleure sélection applicable aux ordres des clients.

De façon générale, ACER FINANCE n'exécute pas elle-même les ordres de ses clients. Ces derniers sont transmis à un dispositif de prestataires sélectionnés (plus communément dénommé « table d'exécution »), en charge de l'exécution.

II. QU'EST-CE QUE LE « RTS 28 »

Le RTS 28 complète la directive MIF 2 par des normes techniques de réglementation :

- Les entreprises d'investissement qui exécutent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier les cinq principaux lieux d'exécution en termes de volume de transactions sur lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue ;
- Les entreprises d'investissement qui transmettent des ordres de clients sont tenues de résumer et de publier la liste des cinq principaux prestataires chargés de l'exécution en termes de volume de transactions avec lesquels elles ont exécuté des ordres de clients l'année précédente, ainsi que des informations sur la qualité de l'exécution obtenue.

Dans le cadre de cette exigence, ACER FINANCE doit également publier pour chaque catégorie d'instruments financiers, un résumé de l'analyse et des conclusions du suivi détaillé de la qualité d'exécution obtenue durant l'année précédente.



III. RTS 28 – RÉSUMÉ DE L'ANALYSE

Ce document présente un résumé de l'analyse réalisée par ACER FINANCE et des conclusions qu'elle tire du suivi détaillé de la qualité d'exécution.

ACER FINANCE dispose d'une politique et de mesures associées (Politique d'Exécution) concernant la transmission et l'exécution des ordres de ses clients dans le cadre de ses activités de prestataire de services d'investissement. Le document d'information sur la Politique de meilleure sélection et de meilleure exécution d'ACER FINANCE à destination de ses clients est disponible sur le internet de la société : <https://www.acerfinance.com/informations-reglementaires/>.

Les produits concernés par ce rapport correspondent aux instruments financiers définis dans la section C de l'annexe I du texte de la directive MIF 2.

1. Importance relative des facteurs permettant l'évaluation de la qualité d'exécution

Les facteurs considérés par ACER FINANCE s'entendent comme suit : le prix, le coût, la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution, le règlement, la taille et la nature de l'ordre, en fonction de leur importance relative selon les différents types d'ordres transmis.

Généralement, ACER FINANCE considère que le facteur le plus important pour ses clients est le prix auquel l'instrument financier est exécuté. Ce prix doit tenir compte des coûts éventuels payés par le client.

Les facteurs d'exécution secondaires pris en compte lors de l'évaluation de la qualité de l'exécution sont la rapidité d'exécution, la probabilité d'exécution, le type et la taille de l'ordre et le règlement.

ACER FINANCE a délégué le passage d'ordres à une table de négociation qui met en œuvre l'obligation de meilleure exécution. Afin d'offrir la meilleure exécution possible à ses clients, ACER FINANCE surveille de façon continue l'évolution du marché, la qualité d'exécution obtenue, les lieux d'exécution et des prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients. Notre suivi consiste à la fois en un suivi de la tendance générale de la qualité d'exécution.

Ces éléments sont détaillés dans la politique d'exécution d'ACER FINANCE, disponible à l'adresse suivante : <https://www.acerfinance.com/informations-reglementaires/>.

2. Description des éventuels liens, conflits d'intérêts et participations communes avec les prestataires ou plateformes permettant l'exécution des ordres des clients

ACER FINANCE en sa qualité de société de gestion indépendante, n'a pas de liens étroits, de situation de conflits d'intérêts ou de participation commune avec les prestataires ou plateformes utilisés pour exécuter les ordres de ses clients.

Toute transaction ou relation entre ACER FINANCE, les prestataires ou plateformes est effectuée conformément à sa politique en matière de conflits d'intérêts. Pour de plus amples



renseignements, se référer à la Politique d'exécution des ordres d'ACER FINANCE et la procédure relative à la prévention des conflits d'intérêts.

3. Explications éventuelles des facteurs ayant conduit à modifier la liste des prestataires ou plateformes utilisés

Il n'y a pas eu de changements notables à noter dans la liste des lieux d'exécution listés dans la politique d'exécution d'ACER FINANCE.

Les prestataires chargés de l'exécution (brokers) sont soumis à un processus d'agrément et de suivi permanent, qui comprend des évaluations régulières de la performance des services fournis en matière de qualité d'exécution.

4. Explications de la manière dont la transmission ou l'exécution des ordres varie selon la catégorie de clients

Dans le cadre de sa politique de meilleure exécution, ACER FINANCE a opté pour une classification de « Client professionnel » et pour une approche « multi lieux d'exécution » auprès de ces prestataires. Tous les ordres d'ACER FINANCE sont traités de manière identique.

5. Indication des critères privilégiés ou non par rapport aux prix et coûts et explication sur le rôle de ces critères dans l'atteinte du meilleur résultat possible pour la clientèle non professionnelle

Les critères privilégiés sont identiques : le prix et le coût.

6. Utilisation des données et outils en rapport avec la qualité d'exécution, publiés par les prestataires soumis au RTS 27

ACER FINANCE surveille la qualité de l'exécution fournie par les prestataires utilisés pour exécuter les ordres des clients à l'aide des rapports fournis par la table de négociation.



IV. STATISTIQUES PAR CLASSES D'ACTIFS

Classement des 5 premières plateformes d'exécution des ordres

ACTIONS ET INSTRUMENTS ASSIMILES		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable sur l'année précédente		
5 premières plateformes d'exécutions classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
CIC Market Solutions	61%	51%
Kepler Cheuvreux	2%	1%
ODDO	38%	47%
ETF (Exchange Traded Funds)		
Indiquer si < 1 ordre exécuté en moyenne par jour ouvrable sur l'année précédente		
5 premières plateformes d'exécutions classées par volumes de négociation	Proportion du volume d'ordres exécutés en pourcentage du volume total dans cette catégorie	Proportion du nombre d'ordres exécutés en pourcentage du nombre total dans cette catégorie
CIC Market Solutions	74%	78%
ODDO	26%	22%

ACER FINANCE n'est pas intervenue, pour le compte de la gestion sous mandat, sur les autres types d'instruments (future et option, swap...).

En 2025, les ordres ont été exécutés de façon satisfaisante au regard des critères de meilleure exécution. Les prestataires utilisés ont fait l'objet d'une évaluation par les équipes d'ACER FINANCE.